

Le parcours d'entrée dans l'emploi

Avenir jeunes- dispositif Région Ile de France

Public

- Jeunes de 16 à moins de 26 ans, pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle
- possédant **au moins le niveau A1.1**, à l'oral **ou** à l'écrit, du cadre européen commun de référence en matière de maîtrise de la langue.

Objectifs

- Construire ou confirmer un projet professionnel réaliste, en vue d'accéder à l'alternance, à l'emploi direct ou à une formation qualifiante.

Contenus

- Un positionnement initial qui permet de définir le parcours de formation et des évaluations intermédiaire et finale dans le sas avec le référentiel régional d'insertion professionnelle « carte de compétences »,
- Développement des compétences du référentiel régional d'insertion professionnelle directement en lien avec les situations professionnelles et des compétences du socle CléA,
- Découverte du monde du travail et expérience professionnelle : stages en entreprise, plateaux techniques, Passerelle de Découverte des Métiers et de l'Apprentissage dans les CFA.

Un parcours est composé de modules articulés entre eux et dont les durées varient en fonction des besoins des stagiaires. Les compétences clés **dont les compétences linguistiques** sont travaillées en transversale **dans tous les modules** qui sont **en lien direct** avec la construction du projet professionnel. Chaque stagiaire élabore pas à pas son projet professionnel et son plan d'action pour accéder à l'alternance, à des formations qualifiantes ou à l'emploi

Durant le parcours, les stagiaires travailleront sur les compétences totales ou partielles du socle CléA en vue d'une possible certification.

On distingue deux types de parcours : les parcours dits classiques et les parcours « spécifiques » (parcours sécurisés).

I- DESCRIPTION DES PARCOURS

► Les parcours classiques

La durée d'un parcours en centre est de 70 heures minimum et de 945 heures maximum.
Le parcours inclut des stages en entreprise dont la durée maximale est de 12 semaines, fractionnée en périodes.

La durée hebdomadaire est de 35h.

Le parcours combine les différents modules :

- projet professionnel,
- communication,
- technologies de l'information et de la communication
- remise à niveau en situation professionnelle dont une remise à niveau en anglais afin de développer les compétences de base dans cette langue étrangère.
- projet collectif

Il est rappelé que la compétence « apprendre à apprendre », inscrite également dans le référentiel CléA est transversale et distribuée sur les 12 axes de la carte de compétences. Les compétences sociales et civiques sont transversales aux différents modules.

► Les parcours « sécurisés » vers l'alternance, la qualification ou l'emploi »

La durée maximale est **de 450 heures en centre**, comprises dans les 945 heures maximum de formation, et de **4 semaines en entreprise comprises dans les 12 semaines en entreprise**.

La durée hebdomadaire est de 35h.

Ces parcours de formation visent un accès à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, à un emploi direct ou à une entrée en formation qualifiante pour un groupe spécifique.

Ils sont construits et contractualisés, selon le cas, avec des centres de formation d'apprentis - CFA, des entreprises, des organismes des programmes régionaux qualifiants. Ils ciblent un secteur professionnel particulier ou plusieurs métiers. Les contenus d'un parcours sécurisé sont co-construits entre les partenaires.

Peuvent intégrer un parcours sécurisé de formation :

- les stagiaires déjà inscrits dans un Parcours Entrée dans l'Emploi et ayant un projet professionnel validé,
- les jeunes ayant un projet professionnel validé.

► Les jeunes suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire – MLDS

Les élèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, peuvent accéder au Parcours Entrée dans l'Emploi, dans le cadre de la Charte Réussite pour Tous. Ils bénéficient du positionnement et des évaluations dans le sas.

Un référent MLDS est identifié pour assurer le suivi du jeune durant sa formation dans le Parcours.

Il est à noter que 5% du volume global des heures en centre sont réservés à ce public.

Ces jeunes restent sous statut scolaire et n'acquièrent pas le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré.

II- DESCRIPTION DES MODULES COMPOSANT LE PARCOURS

Les modules intègrent les compétences de la carte régionale, référentiel d'insertion professionnelle. La carte et son référentiel sont téléchargeables sur : <http://www.defi-metiers.fr/breves/parcours-avenir-jeunes-une-carte-pour-evaluer-les-competences-des-jeunes-franciliens>

Le module projet professionnel

Dans le cadre de la construction et/ou de la confirmation du projet professionnel, ce module doit permettre au stagiaire en fonction de l'avancement de son projet de :

- découvrir des filières différentes et certains des métiers correspondants ;
- développer l'identification et la connaissance des compétences associées à l'exercice d'un ou plusieurs des métiers envisagés.

Le projet professionnel est validé par des stages en milieu professionnel et/ou des plateaux techniques.

Le module intègre les domaines suivants :

- La découverte des métiers

Il s'agit de permettre au stagiaire d'élargir le champ de ses choix professionnels et de construire, pas à pas, une représentation réaliste des métiers découverts, par des stages en entreprise, des plateaux techniques et des rencontres entre les stagiaires et des professionnels.

- La recherche d'un stage

Son objectif est d'accompagner méthodologiquement le stagiaire, **dès le début du parcours**, pour qu'il acquière, développe et analyse des stratégies efficaces pour ses recherches de stages et/ou d'emploi.

- La préparation des stages en entreprise et aux plateaux techniques

Son objectif est d'accompagner le stagiaire, **dès le début du parcours**, pour une intégration réussie en stages en entreprise et/ou en plateaux techniques.

- L'exploitation pédagogique des stages en entreprise et des plateaux techniques

Son objectif est d'analyser les expériences en milieu professionnel pour enrichir et approfondir la construction du projet professionnel.

- La sensibilisation aux gestes de premiers secours et aux postures professionnelles

Son objectif est de développer des compétences citoyennes et des compétences liées à la santé et au travail.

Le module « **projet professionnel** » vise prioritairement les compétences des axes : 3, 5, 4 2, 6 et 7 de la carte de compétences Avenir Jeunes et s'articule avec les compétences des axes 9, 10, 11 12 et 8.

Les compétences de maîtrise de la langue orale, écrite et les compétences mathématiques sont travaillées **à partir des situations professionnelles**.

Notion de projet professionnel validé

Le projet professionnel est validé lorsque les jeunes sont positionnés en amont, à partir du référentiel régional d'insertion professionnelle « carte de compétences » comme suit :

L'axe 5 « construire son projet professionnel » - cercle 4 en cours « détermine la/les étape(s) de mise en œuvre de son projet professionnel » :

- * Choisit en justifiant sa voie d'accès à l'emploi (direct ou via une formation) ;
- * Rend compte oralement d'un engagement précis pour son projet (accès à un emploi, à une formation d'accès à la qualification ou qualifiante).

L'axe 3 « s'identifier à un ou des métiers » - cercle 3 validé « se positionne dans le monde du travail et/ou de la formation en intégrant les contraintes et les réalités » :

- Adopte une posture d'apprentissage ;
- Respecte les attendus du poste pour un métier visé ;
- Formule les spécificités et les exigences du poste pour un métier visé.

Le module « communication »

Les objectifs de ce module sont de développer :

- la compréhension, la transmission d'informations, l'interaction, l'adaptation du registre de langue, à l'oral et à l'écrit dans le monde professionnel ;
- l'explication, la justification, l'argumentation à l'oral et à l'écrit dans le monde professionnel ;
- la préparation d'un entretien pour un stage ou un emploi ;
- les gestes et les postures dans la communication orale et l'interaction (dimension culturelle et socio culturelle de la langue) dans le monde professionnel.

Le module « communication » vise prioritairement les compétences des axes : 9, 10, 11 et 12 de la carte de compétences Avenir Jeunes et s'articule avec les compétences des axes 3, 5, 4, 7, 8 et 1.

Le module « TIC », nouvelles technologies

Ses objectifs sont de développer et/ou renforcer les compétences du stagiaire dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication :

- rechercher et sélectionner des informations avec l'outil informatique ;
- identifier des types de ressources, des lieux pour disposer d'informations concernant la recherche d'emploi et de formations ;
- produire des documents en lien avec la construction et la validation du projet professionnel ;
- apprendre à être autonome dans des modalités d'apprentissage et de remédiation faisant appel aux technologies numériques (FOAD, e-learning, etc.).

Le module « technologies de l'information et de la communication » vise prioritairement les compétences des axes : 12 et 11 de la carte de compétences Avenir Jeunes et s'articule avec les compétences des axes 3, 5, 6, 7, 10, 2, 8 et 1.

Le module projet collectif

Le module vise les objectifs suivants:

- la construction d'un projet collectif,
- l'organisation, la planification et les régulations de ce projet par les stagiaires,
- la coopération avec autrui,
- la gestion du conflit (analyse distanciée, prise de recul),
- le respect d'autrui et des règles de l'échange, notamment dans un contexte professionnel,
- l'esprit d'initiative.

L'individualisation des contributions de chacun au travail collectif est valorisée afin de mettre en exergue les différences et les complémentarités.

Le module « remise à niveau en situation professionnelle »

Cette remise à niveau s'inscrit dans des disciplines diverses telles que les mathématiques, la logique, le français, la biologie, par exemple. Elle est systématiquement contextualisée aux situations professionnelles et individualisée aux besoins des stagiaires.

Dans le cadre de la priorité régionale « Région bilingue », une remise à niveau en anglais, afin de développer les compétences de base dans cette langue étrangère, est obligatoire. (Excepté pour les stagiaires ayant une maîtrise suffisante de cette langue).

L'objectif de ce module est l'acquisition/actualisation des connaissances générales et la **consolidation des compétences de base déjà travaillées dans les modules** et permettant aux stagiaires de satisfaire aux prérequis nécessaires à une entrée en alternance, en emploi, ou en formation qualifiante.